

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 34 (1997)

Heft: 1323

Rubrik: Dossier de l'édito

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les militaires semblent prêts à changer leur fusil d'épaule

LA NOUVELLE POLITIQUE de sécurité, pré-sentée en 1990 par le Conseil fédéral, prend acte de la diversification des menaces potentielles et attribue à l'armée de nouvelles tâches: notamment l'aide en cas de catastrophe, le contrôle des frontières, les actions en faveur du maintien de la paix. La multifonctionnalité prend le relais de la défense purement militaire.

La même année, la commission Schoch, mandatée par le DMF, suggère de remplacer le service militaire obligatoire par une obligation générale de servir.

D'abord non...

Le plan directeur «Armée 95» – le précédent date de 1961 – est rendu public en 1992. Il veut faire de l'armée un instrument souple, adaptable aux développements futurs. La nouvelle doctrine d'engagement met l'accent sur la mobilité au détriment de la défense statique du territoire. Les effectifs sont ramenés à 400 000 hommes, la durée du service réduite.

Un groupe de travail privé, emmené par l'ancien conseiller aux États Otto Schoch, lance l'idée d'une armée professionnelle à effectifs réduits, renforcée par des éléments de milice (1994). Ces propositions sont reçues fraîchement par le DMF. Nullement découragé, le groupe Schoch récidive en 1996 en préconisant l'abandon progressif du principe de neutralité et l'intégration de la Suisse à une structure européenne de sécurité collective.

...puis on entre en matière

Changement de ton au DMF: Adolf Ogi admet que la mise en place du concept «Armée 95» ne doit pas empêcher la réflexion sur les prochaines réformes. C'est pourquoi il mandate un groupe de travail, présidé par l'ancien ambassadeur Édouard Brunner et dans lequel figure Andreas Gross, conseiller national socialiste et l'un des fondateurs du GSsA. On attend ses conclusions. Mais il paraît certain que les effectifs seront une nouvelle fois réduits. C'est dans ce sens que vont l'initiative du PSS pour une réduction de moitié du budget militaire et la proposition du groupe démocrate-chrétien d'économiser 4 à 500 millions par an sur le budget militaire. *jd*

Bonnes prescriptions

LA PLANIFICATION HOSPITALIÈRE, imposée par la Loi fédérale sur l'assurance maladie, fait régulièrement la une des médias. En effet, la réduction visée du nombre de lits oblige à la fermeture d'un certain nombre d'hôpitaux, ce qui provoque la réaction compréhensible des populations touchées.

Tarif forfaitaire par cas

On parle par contre beaucoup moins de l'amélioration de la gestion des établissements qui doit, elle aussi, contribuer à la maîtrise des coûts de la santé. L'un des moyens les plus simples consiste à abandonner la rémunération des prestations hospitalières selon un tarif journalier – prix de la journée du patient – et en fonction des actes accomplis, au profit d'un tarif forfaitaire par cas. Ainsi les établissements ne seront plus incités à multiplier les prestations.

Ce système comporte le danger de voir baisser la qualité des prestations. Il s'agit donc d'établir des critères garantissant que la chasse aux économies possibles ne se fera pas sur le dos des malades. C'est à cet exercice que se livrent présentement trois établisse-

ments hospitaliers zurichoises en collaboration avec la direction cantonale de la santé.

Quatre types d'indicateurs ont été définis. Un premier type regroupe des variables d'ordre administratif (temps d'attente avant l'hospitalisation, délai pour l'établissement d'un rapport médical, traitement des réclamations...). Dans un deuxième type on trouve des prestations sans rapport direct avec une affection (réhospitalisation non prévue, infection hospitalière,...). Le troisième type rassemble les appréciations des patients eux-mêmes et le quatrième énumère des indicateurs de qualité pour le diagnostic de onze affections parmi les plus courantes.

Bouleversement culturel

Pour Verena Diener, responsable de la santé publique du canton de Zurich, cette approche représente un bouleversement culturel pour le monde hospitalier, peu habitué à ce qu'on évalue de manière systématique la qualité de son travail. Elle constituera aussi une base indispensable de comparaison entre les hôpitaux et pour établir des contrats de prestations entre ces derniers et les autorités. *jd*

COMPTES NATIONAUX

Ça «doure» toujours

LA BANQUE NATIONALE suisse vient de publier les chiffres de la comptabilité nationale (transactions courantes) pour 1996, en amélioration constante. Solde positif de 26,4 milliards. Une fois de plus, le revenu net des capitaux placés à l'étranger est déterminant. Et 1997 s'annonce meilleur encore, malgré un recul de la balance des biens. Pictet et Cie commente les résultats en ces termes dans le *Journal de Genève* (27.11.97):

«En fait l'amélioration de la balance courante s'explique essentiellement par une hausse de 1,1 milliard de l'excédent de la balance des services (bonne tenue des recettes du tourisme et des commissions bancaires) et de 2,6 millions du surplus de la balance des revenus des capitaux (forte hausse

des produits provenant des investissements directs et de portefeuille). Quoi qu'il en soit, la balance courante helvétique semble bien partie pour enregistrer un excédent approchant 30 milliards pour l'ensemble de 1997. Il s'agirait là d'un record historique absolu. Le surplus helvétique avoisinerait ainsi 8% du PIB. En comparaison, même le Japon fait pâle figure (excédent de 2,5% du PIB environ en 1997).»

Au vu de tels records, comment faire croire que nous sommes un pays pauvre? En fait, le solde positif de nos relations avec l'étranger se répercute dans la plus-value boursière des entreprises qui investissent à l'étranger. Mais cet enrichissement est mal redistribué. Constat simple. *ag*